ES DM 1 07 11 2023

31 Octobre, 2023

Lucas Duchet-Annez

Question 1: Discerner les problèmes réels des faux problèmes qui peuvent se poser au sujet de l'intelligence artificielle.

Les documents présentent plusieurs problématiques liées au développement de l'intelligence artificielle et des automatismes dans notre société. Certains soulèvent des questions éthiques et juridiques réelles, tandis que d'autres me semblent reposer sur de fausses hypothèses.

Le document 1 pose clairement la question de la responsabilité en cas de dysfonctionnement d'un robot domestique. Qui est responsable dans ce cas ? Le fabricant, l'utilisateur, le robot lui-même ? Cette question me semble tout à fait pertinente et réelle, le droit devant s'adapter pour définir les responsabilités de chacun face à ces nouvelles technologies autonomes.

Le document 2 liste des adaptations du droit pour encadrer l'intelligence artificielle. Cependant, il me semble que ce ne sont pas là des problèmes réels posés par cette technologie, mais plutôt des questions que les hommes doivent régler entre eux. La protection des données personnelles, la redéfinition des responsabilités juridiques relèvent de choix humains et non de problèmes inhérents à l'IA.

En revanche, le document 3 me semble reposer sur une hypothèse excessive et infondée. L'idée qu'une société pourrait décider « d'écarter » des personnes détectées comme malades grâce à l'IA me paraît très improbable. Rien n'indique qu'une société démocratique emprunterait cette voie radicale plutôt que de soigner ces personnes. Ce risque me semble donc largement exagéré.

En conclusion, l'intelligence artificielle soulève des questions juridiques et éthiques bien réelles, comme celle de la responsabilité en cas de dysfonctionnement. Mais certains discours alarmistes reposent sur des hypothèses peu crédibles et exagèrent les risques. Il faut garder un regard mesuré et pragmatique sur ces technologies pour en tirer le meilleur parti tout en encadrant leur usage de façon responsable.

Question 2: Montrer que l'intelligence artificielle est issue de nombreuses disciplines.

Les documents montrent que l'intelligence artificielle puise ses origines dans de nombreux domaines scientifiques et techniques.

Le document 1 rappelle que dès le 18ème siècle, l'horlogerie a permis les premiers automates programmables, ancêtres des robots actuels. On voit donc que la mécanique a joué un rôle précurseur.

Le document 2 indique que la cybernétique, science du contrôle et de la communication chez les êtres vivants et les machines, a révolutionné la robotique moderne dans les années 1950. La cybernétique s'inspire de la biologie et des processus nerveux pour concevoir des robots dotés de rétroaction.

Enfin, le document 3 souligne que l'informatique moderne s'intéresse aux connexions neuronales et à l'interaction homme-machine. L'intelligence artificielle puise donc aussi dans les neurosciences et la psychologie cognitive.

On constate au final que l'intelligence artificielle, domaine récent, est issue du croisement de disciplines variées comme la mécanique, l'électronique, l'informatique, les mathématiques, la biologie

ou encore les sciences cognitives. C'est de cette rencontre entre différents champs de connais- sances qu'est née et se développe l'intelligence artificielle.